



Direction générale Ressources

Arrêté n°

2023-133

**Arrêté relatif à la désignation d'un représentant à l'association Ekitia**

## Arrêté

### La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-97 du 23 juin 2023 portant approbation de diverses dispositions financières et tarifaires, dont l'adhésion à l'association Ekitia,

Considérant que Nantes Métropole a adhéré à l'association Ekitia, dédiée à l'économie de la donnée au service de l'intérêt général et de la création de nouveaux services,

Considérant qu'il convient de désigner des représentants de Nantes Métropole au sein de l'association Ekitia,

### Arrête

Article 1. Monsieur Francky TRICHET est désigné comme représentant titulaire de Nantes Métropole au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Ekitia.

Article 2. Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 21 AOÛT 2023

mis en ligne le :

08 SEP. 2023

Johanna ROLLAND

Présidente de Nantes Métropole